

FO**FO**

LA SOLIDARITÉ NATIONALE TRAHIE

Le désengagement de l'État dans le domaine sanitaire a mis le système hospitalier dans l'impossibilité de répondre à la situation créée par la canicule cet été;
Devant les 15 000 décès causés par cette situation, le gouvernement a imaginé de faire payer aux salariés les responsabilités qu'il n'a pas su assumer en supprimant une journée de congé;

Force Ouvrière rappelle que les soins dus aux personnes âgées ou handicapées relèvent de la solidarité nationale et non de la charité imposée aux salariés. C'est le rôle et la base de la Sécurité sociale.

Dans les prochains jours, les députés vont voter une loi prévoyant:

- ☛ Un jour de travail supplémentaire obligatoire (soit un jour de RTT, soit le lundi de Pentecôte!);
- ☛ Une taxe de 0,3 % sur les salaires (1,6 milliards d'euros soit 10,5 milliards de francs);
- ☛ Une taxe de 0,3 % sur le patrimoine (300 millions d'euros soit 1,9 milliards de francs).

Les salariés ne sont pas coupables d'une faute qu'ils n'ont pas commise, ce qui signifie nullement qu'ils se désintéressent du troisième et quatrième âge.

Force Ouvrière dénonce:

- La remise en cause des 35 heures que les salariés ont financées largement par le gel des hausses de salaires;

- L'allongement de la durée du travail;

- Un financement qui repose à 80 % sur les salariés;

- La création d'une caisse nationale de solidarité qui va contribuer à l'éclatement de la Sécurité sociale en créant une «caisse des indigents»;

- Un plan qui risque d'entraîner la destruction de milliers d'emplois dans le secteur privé (pour compenser le coût de la taxe).

NON À LA CHARITÉ PUNITIVE

NON AU «LUNDI MEDEF»

**QUI À UNE PROTECTION SOCIALE
ÉGALITAIRE ET SOLIDAIRE**

